

INTÉRESSEMENT SNCF HOLDING

LA CFDT CHEMINOTS SIGNE L'AVENANT À
L'ACCORD.

EXPLICATIONS

Depuis 2015, la CFDT est engagée dans la négociation et la mise en oeuvre des accords d'intéressement au sein du Groupe SNCF. Actuellement et conformément à la loi, il existe un accord par périmètre d'entreprise.

En 2024, le travail des cheminotes et cheminots aura permis de générer une progression de 4,8 % du chiffre d'affaires du groupe SNCF par rapport à 2023.

Fidèle à ses valeurs, la CFDT Cheminots obtient du concret pour les agents de SNCF Holding : **un intéressement revalorisé** en cas d'objectifs atteints ou de surperformance. Une avancée qui récompense enfin l'engagement de chacun ! En 2025, le montant maximum de l'intéressement sera (au titre de l'exercice 2024) de **1200 €** en cas de surperformance.

		OBJECTIF PARTIELLE- MENT ATTEINT 2024	OBJECTIF PARTIELLE- MENT ATTEINT 2025	OBJECTIF ATTEINT 2024	OBJECTIF ATTEINT 2025	SURPERFOR- MANCE 2024	SURPERFOR- MANCE 2025
CFL	Critères in- changés	100	100	225	250	300	300
Charges	Critères in- changés	100	100	225	250	300	425
E-Lear- ning	85% d'agents (75% initialement)	50	50	150	200	200	250
Stockage (RSE)	14 Go (15Go initialement)	50	50	150	200	200	225
TOTAL		300	300	750	900	1 000	1 200

Faire reconnaître l'implication et l'engagement des cheminotes et cheminots est l'une des priorités de la CFDT. Nous continuons donc de revendiquer :

- La négociation d'un accord Groupe sur le partage de la Valeur
- La négociation d'un accord Intéressement Groupe SNCF qui viendrait compléter l'intéressement et rééquilibrer les écarts entre les différentes SA
- Le déclenchement de la clause de revoyure salariale prévue à l'accord signé fin 2024

